

RÈGLEMENT DU TREMPLIN DU FESTIVAL Des Rives & Des Notes 2021

ARTICLE 1 : SPÉCIAL COVID

Le présent règlement est établi sur la base de conditions sanitaires « normales ». Il est bien entendu que si ces conditions sanitaires se dégradent et que les dispositions dictées par les autorités nous imposaient de nouvelles règles, nous serions comme beaucoup, contraints et désolés de nous y conformer.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DU CONCOURS

La 15^{ème} édition du **TREMP LIN** du XXVII^{ème} Festival Des Rives & Des Notes, réalisation de l'association **Jazz à Oloron**, est un **CONCOURS** musical ouvert à des formations **instrumentales**¹.

Il se déroulera le samedi 03 juillet 2021 en partenariat avec :

- La commune d'Oloron-Sainte-Marie
- La station de Radio Euro Info Pyrénées Métropole (E.I.P.M.)
- La Route des Vins du Jurançon
- Tonnerre de Jazz

¹ Voix comme instrument bienvenue mais [sans texte compréhensible](#).

ARTICLE 3 : CANDIDATURES

Tout groupe participant au **TREMP LIN** doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Les candidats devront envoyer un support numérique maquette (CD, DVD, Clé USB...) comportant au moins 3 morceaux de musique, de leur composition (une reprise admise). Cette maquette doit être un échantillon représentatif du style de musique que le groupe, inscrit pour le **TREMP LIN** sur la p1 du Bulletin, jouera pendant sa prestation lors du concours.
- Pas plus d'UN instrument sur la maquette qui ne sera pas sur la scène du **TREMP LIN**.
- Tous les musiciens présents sur scène doivent être les mêmes que ceux de la maquette et ils doivent correspondre aux personnes inscrites sur la p1 du Bulletin [pas plus d'UN(e) remplaçant(e)].
- La moyenne d'âge du groupe ne sera pas supérieure à 35 ans.
- Les groupes doivent proposer des thèmes musicaux d'influence jazz ou blues de leur propre composition.
- Toutes les pages du Bulletin à l'exception de l'Annexe (si aucun mineur ne participe à la formation) doivent être remplies pour que la candidature soit prise en compte.

***Nous acceptons uniquement les candidatures des
formations instrumentales***

Adressez votre candidature (le bulletin suffit), votre chèque de caution ainsi que votre support numérique par courrier postal à notre adresse :

JAZZ À OLORON
Commission Tremplin
10 rue Révol
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET SÉLECTION AU TREMPLIN

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au samedi 15 mai 2021. À l'issue de la période d'inscription une sélection sera effectuée sur écoute des maquettes ainsi que sur la présentation documentaire du projet.

Pour le bon déroulement de l'événement et pour éviter des désistements de dernière minute nous demandons une caution de **100 Euros** (chèque à l'ordre de Jazz à Oloron). En cas de désistement après le 10 juin d'un groupe sélectionné, la caution sera retenue. Dans le cas contraire, le chèque sera rendu lors de la prestation ou détruit.

L'inscription n'est définitive qu'après réception du dossier complet y compris le support audio ainsi que le versement de la caution.

Parmi les groupes sélectionnés 4 seront retenus pour participer au tremplin qui se déroulera sur la scène du chapiteau « OFF ». Cette sélection sera confirmée par écrit (mail ou courrier postal) à tous les candidats fin mai. Les groupes devront confirmer leur accord sous cinq jours après l'annonce de leur qualification.

Tous les documents fournis par le groupe seront transmis aux membres du Jury durant sa prestation, et doivent témoigner de son sérieux.

Indemnités attribuées aux groupes sélectionnés, déplacements compris, selon la composition de la formation :

Duo :	400€
Trio :	500€
Quartet :	600€
Quintet :	700€

ARTICLE 5: DÉROULEMENT

L'inscription au **TREMPIN** implique l'engagement du groupe à participer le samedi 03/07/2021.

Lors de la séance, les groupes participants se produiront en public sur la scène OFF du chapiteau devant un jury constitué de professionnels du monde musical, professionnels de médias partenaires, musiciens professionnels, responsables de **Jazz à Oloron**.

Les organisateurs imposent aux groupes d'interpréter un standard, à savoir :

➤ ***Cantaloupe Island***

Le Jury établira l'ordre du podium final sur la base des éléments suivants :

- Qualité de l'interprétation et des arrangements,
- Originalité des compositions,
- Cohésion du groupe
- Présence scénique
- Inspiration,
- Maîtrise instrumentale,
- Potentiel.

Le public aura la possibilité de voter pour sa formation préférée, elle sera primée.

Les partenaires de Jazz à Oloron se réservent le droit de ne pas attribuer de prix.

En aucun cas les participants ne pourront contester les votes.

ARTICLE 6 : PRIX

Prix attribués aux finalistes par le Jury :

Le concours est doté de plusieurs prix. **Jazz à Oloron** s'emploie à attribuer des prix à caractère professionnel.

- **Premier prix du TREMPLIN : Programmation lors du Festival In 2022** à la salle Jéliote
- **Prix du Public** : programmation le lendemain 04 juillet 2021 au festival off Des Rives & Des Notes (cachet selon la formation du groupe)
- **Prix « Tonnerre de Jazz »** : Programmation sur la saison 2022 dans l'agglomération de PAU
- **Mairie d'Oloron** : Dotation en numéraire de **600 €**
- **La Route des Vins du Jurançon** : Dotation en numéraire de **500 €**
- **Meilleur instrumentiste** : dotation en numéraire de **300 €**

Les organisateurs se réservent le droit, à leur discrétion, de présenter la candidature d'un des vainqueurs, au tremplin Jazz Migrations de l'AJC [ex-AFIJMA] (association d'une trentaine de festivals dans le domaine du jazz et des musiques actuelles).

ARTICLE 7 : LE « BŒUF »

Le dimanche 04 juillet 2021, à la suite du set du prix du public, les lauréats du Tremplin (et les volontaires) **s'engagent** à s'organiser et mettre au point un set d'une heure 15 minimum, afin de se produire sous la forme d'un « bœuf ».

Cette prestation hors concours sous le chapiteau du OFF est dotée d'une enveloppe de 1 500€.

ARTICLE 8 : INSTRUMENTS ET MATÉRIEL

L'organisation fournit aux groupes le personnel technique et le matériel : sono, microphones, ampli basse, piano, batterie (sans accessoires ni cymbales) et pupitres. Nous recommandons aux batteurs de venir aussi avec leur caisse claire.

Le reste du matériel est à la charge des groupes.

(Les contrebassistes : si le transport vous pose un problème nous organisons le prêt d'un instrument)

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les horaires de passage du concert seront attribués par les organisateurs en consultation avec les groupes. Ils en seront tenus informés au moins une semaine à l'avance, sauf changement de dernière minute indépendant de l'organisation.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas laisser trop de temps morts sur scène, les changements de plateau ne pourront pas dépasser les 20 mn y compris la balance.

Les contacts entre l'organisation et les groupes se feront par téléphone ou email avec un seul membre du groupe. Ce dernier communiquera les informations échangées aux autres membres du groupe. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par email à : tremplin@jazzoloron.com

ARTICLE 10 : HÉBERGEMENT ET REPAS

Les musiciens basés au-delà d'un rayon de 100 km d'Oloron, seront hébergés pendant le Tremplin dans les chalets équipés du camping municipal. Cet hébergement est offert par Jazz à Oloron. Si besoin, les groupes venant de loin seront hébergés dès le vendredi soir. *S'il n'y a pas de transport pour leur retour le dimanche soir, ils seront hébergés sur place.*

(Pour info, il faut compter une journée de voyage en voiture depuis Paris ou Lyon, minimum 6h en train depuis Paris et 8h depuis Lyon. La gare de Pau est desservie par le TGV. Un service TER relie Pau et Oloron (30 mn). L'aéroport le plus proche est Pau Uzein.)

UN REPAS par musicien sera offert (midi ou soir) pendant le concours en fonction de l'heure de passage sur scène. Ces repas sont servis sous le chapiteau du OFF par nos bénévoles pendant certaines plages horaires définies. Un service de restauration et sandwicherie est assuré en dehors de ces horaires.

ARTICLE 11 : DIVERS

Une place par musicien pour un concert du jour de l'audition à l'Espace Jéliote sera attribuée **en fonction des places disponibles**.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les groupes participants devront prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

Rappel : adressez votre candidature par courrier postal (sans besoin de signature) à notre adresse :

**JAZZ À OLORON
Commission Tremplin,
10 rue Révol,
64400 OLORON-SAINTE-MARIE, France**

avec votre maquette (sans le morceau imposé) et votre chèque de caution de 100 €

BULLETIN p1

FICHE D'INSCRIPTION au TREMPLIN du Festival Des Rives & Des Notes

Je soussigné(e) né(e) le
..... à.....

Demeurant

Déclare être habilité(e) à représenter le Groupe

Et certifie avoir pris connaissance du règlement du **TREMPLIN de Jazz à Oloron** dans son intégralité, et m'engage, en tant que représentant(e) de l'ensemble des membres du groupe, à le respecter.

Les membres du groupe sont :

NOM Prénom des musiciens Téléphone Adresse mail	Adresse	Code postal - Ville	Date et lieu de naissance	Instrument

Signature du représentant du groupe :

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.

BULLETIN p2

AUTORISATION DE FIXATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION D'IMAGE ET D'ŒUVRE

Nous, Soussigné(e) s :

..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,

Membres du groupe musical dénommé

Autorisons expressément l'association **Jazz à Oloron**, licence entreprise de spectacle :
3-1082012, domiciliée 10, rue Révol 64400 Oloron-Sainte-Marie, et tous ses ayants droit à :

- Fixer, reproduire, diffuser et exploiter notre image individuelle ou en groupe (en tout ou partie), en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc,
- et fixer, reproduire, diffuser et exploiter notre œuvre,

sur le réseau Internet via le site **Jazz à Oloron**, et sur les sites des partenaires du **TREMPLIN**, ainsi que sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, dans le cadre de la promotion et/ou publicité relatives aux tremplins de l'Association **Jazz à Oloron** en général.

Cette autorisation est accordée à l'Association **Jazz à Oloron**, ainsi qu'à l'ensemble de ses ayants droit, pour une durée correspondant à la saison 2020-2021, s'achevant au plus tard le 31 décembre 2021.

Nous reconnaissons d'ores et déjà être informé(e)s et accepter que la décision d'exploiter ou non notre image et notre œuvre sera laissée à la discrétion de **Jazz à Oloron**.

Jazz à Oloron ne prend à notre égard, et à ce titre, aucun engagement d'exploitation.

Fait à, le

Signature du représentant du groupe précédée de la mention «*Lu et Approuvé*»

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.

BULLETIN p3

PRÉSENTATION DU GROUPE **(Ou remise d'un press book)**

SITE WEB DU GROUPE :

PRÉSENTATION DU GROUPE :

HISTORIQUE DU GROUPE :

BULLETIN p4

FICHE TECHNIQUE ET PLAN DE SCÈNE... / 1

LISTE DU MATÉRIEL UTILISÉ : (ou joindre votre propre fiche technique)

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.

BULLETIN p5

FICHE TECHNIQUE ET PLAN DE SCÈNE... / 2

PLAN DE SCÈNE (schéma de la disposition des membres du groupe)

Préciser la fonction de la personne et son matériel **ou joindre votre propre fiche technique**

(Ci-dessous : disposition approximative sur scène du matériel fourni par Jazz à Oloron)



ANNEXE

AUTORISATION PARENTALE / TUTELLE

Je Soussigné(e),

Nom..... Prénom

.....

Date de naissance

Adresse

.....

Agissant en qualité de tuteur légal de :

Nom..... Prénom

.....

Adresse

.....

déclare accepter que mon enfant mineur, ou la personne sous ma tutelle, participe au **TREMPIN** du Festival Des Rives et Des Notes, dans les conditions définies par le règlement du **TREMPIN de Jazz à Oloron**,

autorise expressément l'association **Jazz à Oloron**, licence entreprise de spectacle :
3-1082012, domiciliée 10, rue Révol 64400 Oloron-Sainte-Marie, et tous ses ayants droit à:

- fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de mon enfant, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc,
- et fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'œuvre de mon enfant ou de la personne sous ma tutelle,

sur le réseau Internet via le site **Jazz à Oloron**, et sur les sites des partenaires du **TREMPIN**, ainsi que sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, dans le cadre de la promotion et/ou publicité relatives aux tremplins de l'Association **Jazz à Oloron** en général.

Cette autorisation est accordée à l'Association **Jazz à Oloron**, ainsi qu'à l'ensemble de ses ayants droits, pour une durée correspondant à la saison 2021-2022, s'achevant au plus tard le 31 décembre 2022.

Les organisateurs du concours ne pourront en conséquence être tenus pour responsables en cas de non-respect de cette obligation par les participants.

Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d'exploiter ou non l'image de mon enfant ou de la personne sous ma tutelle et de son œuvre sera laissée à la discrétion de **Jazz à Oloron**.

Jazz à Oloron ne prend à mon égard, et à ce titre, aucun engagement d'exploitation.

Je renonce à tout recours et/ou action quelle qu'en soit la cause exercée à l'encontre de **Jazz à Oloron** du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou partie.

Fait à, le

Signature du parent / tutelle

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.